2e Année—N. 148 QUINZE CENTIMES Dimanche 3 Décembre 1871

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS
LYON
Un an. . . 8 fr.
Six mois. 4 fr.
LES ANNONCES SONT REÇUES
Chez M V. FOURNIER
11, rue Confort

POUR LES ABONNEMENTS
S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
Un an. . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.
ETRANGER
Un an. . . 12 fr.

BONIMENT

Deux médecins sont appelés auprès d'un malheureux qui vient de se broyer la jambe dans une chute épouvantable.

— Mon ami, dit l'un, il faut vous couper la jambe.

— Du tout, répond le second, cela lui ferait mal. Nous allons lui mettre simplement un emplâtre de moutarde.

Le lendemain, les médecins n'avaient plus besoin de revenir.

Ceci est en quatre lignes l'histoire des amateurs du renouvellement partiel de l'Assemblée.

Le renouvellement partiel de l'Assemblée est une de ces demi-mesures moitié chèvre et moitié chou qui séduisent les esprits indécis, indéterminés et tâtillons, — mais qui ont l'inconvénient grave de ne contenter personne, sous prétexte de satisfaire tout le monde, et de créer en toutes choses cette situation gênante et mal équilibrée qu'on traduit généralement par l'image d'un homme assis entre deux chaises.

Tout en reconnaissant la parfaite bonne foi et les excellentes intentions des partisans du renouvellement partiel, il est bien permis de leur demander: — Que deviennent en cette affaire la logique et le sens commun!

Renouveler partiellement l'Assemblée, — très bien; — mais comment, dans quelles proportions, dans quel espace de temps et par quels procédés?

Commencera-t-on par en bas, par en haut ou par le milieu?

Par la gauche ou par la droite?

Par la montagne, par la plaine ou par l'ornière?

Quels sont les députés auxquels on dira les premiers : — Ayez donc l'obligeance de vous en aller?

Fera-t-on appel à des distinctions d'âge, de mérite, de talent ou de physionomie?

C'est délicat.

Organisera-t-on des enrôlements volontaires de députés disposés à sacrifier leur mandat et leur indemnité sur l'autel du renouvellement partiel?

On risquerait fort de rentrer bredouille.

Faudra-t-il en revenir au système élémentaire de l'ordre alphabétique?

M. Adnet serait dans la première fournée, lui l'auteur ou le collaborateur plutôt de la fameuse proposition qui a tant fait répandre d'encre et de salive, et au bout de laquelle 592 députés ont déclaré que, se trouvant bien, ils ne s'en iraient point.

Prendra-t-on la voie du tirage au sort?

Les représentants du peuple français mettront ils leurs noms dans un chapeau, joueront-ils leur démission à pile ou face, ou les tireront ils à la courte-paille?

Nous avons beau chercher, nous ne voyons aucun moyen pratique qui ne tombe pas dans le ridicule ou dans l'enfantillage.

Est-ce là de la politique sérieuse?

Et, en admettant même qu'on arrive à ce renouvellement partiel par un mode qui sauvegarde à la fois la dignité de la nation et de ses représentants;

Que sera cette nouvelle Assemblée faite de pièces et de morceaux, cette Assemblée raccommodée, recousue, rapetassée, qui n'aura ni unité de vues, ni similitude d'origine, ni égalité de pouvoirs?

Les élus de la dernière heure ne se considèreront ils pas, avec juste raison, comme plus réellement et plus sérieusement constituants que les élus de la première?

Comment leur contester le droit de représenter plus exactement, plus fidèlement, plus fraîchement l'opinion que la vieille garde de Bordeaux?

Ce renouvellement partiel doit occuper, dit-on, une période de cinq années.

Eh bien! lorsque, dans quatre ans, les députés de l'avant-dernière échéance viendront s'installer à leur banc, s'il reste encore des élus du 8 février, ces messieurs ne prendront-ils pas, aux yeux de leurs nouveaux collègues, des configurations de momies ou de fossiles anté-diluviens?

Que de causes de conflits, de discussions, de contestations et d'agitation dans les éléments divers, disparates, panachés et bariolés d'une Chambre ainsi composée!

Et puis cinq ans! *cinq ans!*

Vous vous imaginez bonnement que nous pouvons vivre encore cinq ans comme cela, avec ce système d'équilibre, de balanciers et de balançoires!

Mais, dans cinq ans, miséricorde! si nous continuons à patauger dans les sentiers bourbeux du provisoire, dans cinq ans, nous lirons en tête de tous les actes publics : — *Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur*, etc.

Il est vraiment inouï que les gens raisonnables ne veuillent pas regarder en face cette vérité éblouissante qui nous crève les yeux à force de clarté.

Il nous faut une Constitution!

Pourquoi? — Tout simplement parce que nous n'en avons pas, ou, si vous aimez mieux, parce que nous en avons trop, — ce qui revient absolument au même.

Quelles sont en effet les lois qui gouvernent la France aujourd'hui?

Sous quel régime vivons-nous?

Obéissons-nous à la Constitution de 1848, à la Constitution de 1852 ou à la Constitution de 1870?

A aucune d'elles, ou plutôt à toutes les trois.

Suivant le besoin de la cause, la nécessité, l'occasion, l'herbe tendre, on prend une loi dans l'une, un règlement dans l'autre, une prescription dans la troisième.....

Et de cette salade on fait quoi? — Le gouvernement de M. Thiers.

Or, qu'est-ce que le gouvernement de M. Thiers? C'est M. Thiers.

Non pas ses principes, non pas ses idées, non pas sa politique, — car M. Thiers a changé si souvent de principes, d'idées et de politique; qu'il est successivement malaisé d'en conserver la tradition, — mais la *personne* de M. Thiers, mais M. Thiers en chair, en os et en paletot gris!

Voilà le gouvernement de la France.

Et cela est si vrai que tous les gens que vous rencontrez vous disent avec une sorte d'effroi en levant les yeux au ciel : — Si M. Thiers mourait! quel gâchis!

Eh bien, il faut se faire à cette idée, c'est que M. Thiers est mortel, quoique

---

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LE 2 DÉCEMBRE 1871.

Arriverons-nous à temps pour prévenir la police?

Le vaste complot bonapartiste dont on a tant parlé depuis quelques semaines, doit éclater définitivement dans la nuit fatidique du 2 *au* 3 *décembre* 1871 : — vingt ans après!

Nous venons d'en recevoir aujourd'hui même l'assurance par un correspondant spécial, et nous nous empressons de mettre sous les yeux du gouvernement de M. Thiers tous les renseignements, tous les documents et toutes les pièces qui lui permettront de briser dans l'œuf cette audacieuse conspiration.

Voici d'abord le plan général du complot reproduit textuellement d'après une note manuscrite.

20 *novembre*. — Débarquement à Boulogne. Boulogne sera d'autant moins soupçonné, qu'il a déjà servi. — En fait de conspiration, ce sont les ruses les plus grossières qui réussissent le mieux, et l'expérience vous apprend qu'il ne faut jamais douter de la bêtise de ses adversaires.

Eviter cette fois la mise en scène de l'aigle et du lard dans le chapeau.

Napoléon III est suffisamment connu aujourd'hui pour ne pas recourir à ce genre de réclames.

Il est essentiel, du reste, que S. M. et ses fidèles gardent jusqu'à l'heure dite le plus strict *incognito*.

A cet effet, chacun d'eux devra se revêtir d'un déguisement de nature à dissimuler complètement sa personnalité.

L'empereur coupera ses moustaches et prendra autant que possible le ton, les allures, la désinvolture et le langage d'un homme distingué, ce qui le rendra complètement méconnaissable.

M. Rouher se mettra en porteur d'eau.

M. Pietri en sergent de ville.

M. Franceschini Pietri en vitrier.

Le prince Napoléon en moine.

La princesse Mathilde en abbesse.

M. de Nieuwerkerque en fort de la Halle.

M. le général Fleury en séducteur des barrières, etc., etc.

Nos amis se connaissent assez pour choisir le travestissement qui convient le mieux à leur caractère et à leur tournure.

22 *novembre*. — Arrivée à Paris en plein jour, on vous remarque moins. — Duvernois, Cassagnac, Conti, Gavini en cochers de fiacres, viendront attendre à la gare.

L'empereur logera à l'hôtel de France et Champagne, dans la chambre même d'Orsini.

Frossard se fera dresser un lit de camp dans les bureaux du *Pays*.

Rouher se réfugiera chez Ernest Dréolle.

Pietri prendra une chambre garnie rue de Jérusalem.

Fleury se cachera dans une maison meublée.

Et le prince Napoléon, profitera de l'hospitalité de Cora Pearl qui, en souvenir d'anciennes relations, a mis à sa disposition la moitié de sa chambre. (Dévouement à récompenser : voir ci après).

Il suffira, pour réunir les affidés de ce simple mot transmis par le télégraphe intérieur : *Danse* : l'anagramme de Sedan.

A fin de dérouter toutes les recherches de la police, les conciliabules auront lieu dans un omnibus conduit par le maréchal Lebœuf, dont l'intelligence ne saurait être utilisée d'une autre façon.

Cet omnibus, en tous points semblable à ceux de la Compagnie Parisienne, stationnera tous les jours de midi à 1 heure sur le boulevard des Capucines, en face du Grand-Hôtel.

23 *novembre*. — Commencement des opérations actives. — Réunion des officiers de l'armée qui ont écrit à l'empereur des lettres de dévouement. Organisation de l'embauchage militaire. Dix francs par jour et par homme : tabac et eau-de-vie à discrétion.

Ne pas exagérer le nombre des engagements : il suffit, en France, de cinq cents hommes déterminés et disciplinés pour renverser un gouvernement provisoire : quelquefois moins.

25 *novembre*. — Corruption à prix d'or du concierge du palais de l'Elysée où devra se rendre l'empereur, dans la nuit du 2 au 3 décembre : un chef de gouvernement ne pouvant dater ses décrets d'une chambre d'hôtel, — sans compromettre sa dignité.

26 *novembre*. — Assemblée générale. — Rapport des chefs du mouvement. — Plan d'ensemble.

28 *novembre*. — Rédaction des proclamations, décrets, constitutions, réformes ministérielles et autres.

29 30 *novembre*. — Correspondance avec la province. — Envois d'émissaires destinés à se mettre en communication avec les anciens fonctionnaires et les magistrats maintenus. — Ne pas craindre de fomenter des agitations qui effraient les honnêtes gens.

1*er décembre*. — Dernières mesures. — Publier dans l'*Ordre* un article violent qui en provoque la suppression. — Tâcher de s'entendre avec un président de conseil de guerre pour faire condamner à vingt ans de travaux forcés un journaliste qui se sera permis de se moucher pendant l'audience.

Journée du 2 décembre. — Recueillement, souvenirs, prières, invocations à l'étoile des Napoléon.

Nuit du 2 au 3. — Exécution.

Arrestation de M. Thiers par Pietri en personne qui a demandé cette faveur.

H. de M. Barthélemy Saint Hilaire.

Baillonnement de Mlle Dosne.

Arrestation de tous les ministres, sauf M. Jules Simon qui n'est pas dangereux.

Arrestation des membres de la Commission de permanence et de la Commission des grâces, sauf le général Changarnier considéré comme inoffensif.

Occupation militaire de la gare de Versailles où tous les députés, retour de vacances, recevront l'injonction de repartir immédiatement pour leur pays, sous peine d'incarcération.

Le séjour de l'Assemblée à Versailles facilitera singulièrement cette opération qui, à Paris, eût rencontré beaucoup de difficultés et de complications, par suite de la multiplicité des gares et du déploiement de forces à employer.

Occupation simultanée de l'imprimerie et des presses du *Journal Officiel*.

Impression de la proclamation de l'empereur et des divers décrets dont elle doit être suivie : expédition en province avec ordre d'afficher sur les murs, dès 6 heures du matin..

De telle sorte que la France qui s'était endormie sous la République provisoire se réveille sous l'empire définitif.

—

Proclamation impériale,

Français!

C'est encore moi!

Moi qui viens comme il y a vingt ans, à pareil jour et à pareille heure, sauver la société de l'anarchie et rétablir l'ordre, la tranquillité et la con-

faisant partie de l'Académie française, c'est que M. Thiers peut mourir!

Or, nous le demandons à tout homme sensé : Est-il juste, est-il raisonnable, est-il admissible que les destinées de la France résident et pivotent sur la tête d'un homme de soixante quinze ans, ou sur la tête de n'importe quel homme, fût-il plus rapproché du berceau que de la tombe?

C'est résoudre la question que de la poser.

Quand l'empereur Napoléon III avait mal aux reins et que le docteur Nélaton, mandé par télégramme, arrivait à Compiègne ou à St-Cloud, armé de sa bonne sonde de Tolède, — aussitôt sept millions cinq cent mille électeurs paisibles, amis de l'ordre, de la tranquillité, de la digestion facile et du sommeil sans cauchemars, — se prenaient à trembler dans leur peau et se disaient déjà : — Grand Dieu! si l'empereur mourait!

Pourtant sous l'empire il y avait une Constitution et Napoléon IV était au monde.

Aujourd'hui la situation est pire : nous n'avons pas de Constitution et M. Thiers n'a pas de fils.

Et M. Thiers en aurait il, que M. Thiers fils pourrait mourir aussi bien que M. Thiers père.

Donc, il faut une Constitution.

Mais si pour un civet il faut un lièvre, pour une Constitution il faut une Constituante.

Les amis du renouvellement partiel nous présentent un lapin.

Concluez.

Jacques BARBIER.

Les exécutions

La semaine a été tristement impressionnée par le bruit des fusillades militaires, et notamment par l'exécution de Rossel dont l'attitude, les antécédents et le caractère avaient éveillé les sympathies de l'opinion.

Il est difficile en effet de ne pas ressentir une émotion douloureuse devant la suppression [illegible] une existence pleine de jeunesse, de vigueur et d'intelligence, de ne pas prendre part aux angoisses et aux désolations d'une famille cherchant à arracher un fils et un frère à l'inflexible rigueur des lois militaires.

Mais, en dehors de ces sentiments où l'humanité parle parfois plus haut que la justice, il faut se demander si la grâce de Rossel était possible sans constituer une sorte de privilège, d'inégalité, d'aristocratie d'indulgence, à l'encontre des malheureux qui, moins coupables peut-être puisqu'ils étaient moins intelligents et moins éclairés, — ont subi déjà les rigueurs martiales.

Combien de pauvres diables qui sont morts obscurément, fusillés contre un mur, ou dans un cul de sac, laissant aussi derrière eux une famille éplorée et souvent misérable, — sans qu'on ait eu le loisir ou l'occasion de s'apitoyer sur leur sort.

Certes, nous ne marchanderons ni aux uns ni aux autres de ces condamnés, notre commisération et notre pitié; mais si cette commisération devait avoir divers degrés, nou pencherions plutôt vers les entraînés que vers les entraîneurs, vers les soldats que vers les chefs, vers les égarés que vers ceux qui égarent.

Et maintenant que nous avons laissé passer sans murmure la justice militaire, pour le sergent Bourgeois aussi bien que pour le capitaine Rossel, — nous sera-t-il permis d'espérer que cette justice saura atteindre d'autres coupables ou du moins d'autres accusés sans tenir compte de l'élévation de leur grade ou du volume de leurs épaulettes.

Le nom de Rossel appelle naturellement celui de Bazaine.

La capitulation de Metz a précédé de cinq mois la Commune de Paris, et on s'étonne avec quelque raison que Bazaine n'ait pas encore comparu devant le conseil d'enquête, — alors que Rossel est déjà mort.

Rossel avait trahi son devoir de soldat; — Bazaine est véhémentement soupçonné d'avoir trahi son pays.

Il est aussi déshonorant d'avoir servi les Prussiens que la Commune, et les lois qui ont frappé l'un ne doivent pas épargner l'autre.

C'est à cette condition seulement que les tribunaux militaires rendront leurs arrêts inattaquables et les placeront au-dessus de la critique et de la passion des partis;

Si l'indulgence pour Rossel, capitaine, était impossible, à cause de l'exemple, — combien ne l'est-elle pas plus encore pour Bazaine, maréchal?

L'opinion publique attend.

Le message de M. Thiers

Il est question depuis plusieurs jours du message que doit présenter M. Thiers à la rentrée de l'Assemblée nationale.—

Ce message est déjà préparé en projet, une de ces heureuses indiscrétions dont la *Mascarade* a le privilège nous permet d'offrir dès aujourd'hui à nos lecteurs, la primeur de cet important document.

Messieurs les députés,

« Je mentirais à la sincérité dont je me suis fait une règle et un devoir, si je vous disais que votre retour me cause le moindre plaisir.

« Quoique personnellement je sois enchanté de vous revoir et de serrer la main à la plupart d'entre vous, dont les uns étaient mes amis depuis longtemps, dont les autres le sont devenus;

« Je ne saurais vous dissimuler, messieurs les députés, que je me passais fort bien de vous, et que votre concours m'était parfaitement inutile pour gouverner.

« Ma longue expérience des affaires publiques, ma connaissance approfondie des hommes et des choses, cette activité infatigable que je déploie jour et nuit, malgré mes soixante-quinze ans, le dévouement de mon fidèle Barthélemy St-Hilaire qui se mettrait pour moi en huit morceaux, enfin les conseils pleins de sagesse de ma judicieuse belle-sœur Mademoiselle Dosne, — tout cela suppléait largement à votre collaboration plus tracassière qu'utile, — et j'ose affirmer, messieurs, que pendant ces trois mois de vacances, nous n'avons pas perdu notre temps.

« Vous allez en juger vous-même par le compte-rendu fidèle de nos travaux;

« Qu'il me soit permis messieurs, de placer en première ligne, l'heureuse conclusion du traité douanier et l'évacuation de six de nos départements occupés.

« Ce résultat inespéré dont les gens de mauvaise foi seuls, pourraient nier l'importance et les avantages, est dû tout entier à l'habileté sans égale de notre illustre collègue, ami et ministre des finances, M. Pouyer-Quertier.

« Aussi mon premier mouvement à son retour de Berlin, — a-t-il été de passer à son cou le grand cordon de la Légion-d'Honneur, de l'embrasser sur les deux joues, — et aujourd'hui encore messieurs, je ne puis résister au plaisir de l'embrasser de nouveau devant vous!

« Cette difficile négociation une fois menée à bonne fin, mon attention et ma sollicitude ont dû se reporter sur les questions intérieures, — et là encore messieurs, je crois avoir réussi au-delà de toutes les espérances qu'il était permis de concevoir.

« L'armée en pleine voie de réorganisation a vu modifier ses passe-poils, ses galons et ses pompons.

« J'ai passé quarante cinq revues, dressé avec Valazé le plan de dix-sept casernes, organisé le camp de St-Maur où nos braves soldats logés admirablement dans des baraquements garnis de tôle et munis d'un poêle de fonte, pourront passer l'hiver dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de bien-être, — en dépit des calomnies de certains journaux auxquels Barthélemy a répondu de la bonne encre.

« Placée sous la direction sage autant que ferme de l'illustre fils d'un illustre père, l'administration se réorganise, se réforme, se complète.

« Nous avons nommé depuis vous un préfet républicain, un préfet légitimiste, un préfet orléaniste, et une douzaine d'autres fonctionnaires, en observant soigneusement les mêmes proportions et les mêmes nuances, — de telle sorte qu'on ne puisse me reprocher de favoriser un parti aux dépens de l'autre, et de compromettre l'équilibre du château de cartes que nous avons élevé ensemble.

En ce qui concerne les finances, Messieurs,

« Elles sont entre les mains de M. Pouyer-Quertier;

« De M. Pouyer-Quertier, protectionniste comme moi...

« Ennemi de l'impôt sur le revenu, — comme moi...

« Grand économiste, — comme moi...

« Que puis-je vous dire de plus?

« Tous ces travaux, Messieurs, auxquels nous avons consacré nos veilles, sacrifiant au bonheur de la France notre repos, notre sommeil et notre santé, tous ces travaux ne se sont pas accomplis sans être troublés par des agitations coupables.

« Vous connaissez les mouvements insurrectionnels fomentés en Corse par le prince Napoléon;

Ce prince, qu'on ne supposait pas aussi audacieux, ne rêvait rien moins que de lever une bande de partisans, de se mettre à leur tête et de marcher sur Versailles.

« Grâce à l'intervention énergique de notre armée et de notre flotte, grâce à l'envoi immédiat d'un commissaire extraordinaire chargé de suppléer à l'insuffisance du préfet, — ces projets téméraires ont pu être déjoués, et l'ordre règne à Ajaccio.

« Vous le voyez, Messieurs, votre absence n'a nui en aucune façon à la marche régulière des affaires, à la réorganisation du pays et au développement de nos institutions.

« Armée, finances, administration, justice, tout se ressent de la direction imprimée par une main intelligente, souple, ferme, subtile et expérimentée.

Au moment où vous revenez aux affaires, la France, malgré ses désastres récents, vous présente l'image d'une grande nation gouvernée par un grand homme, et les esprits les plus judicieux, St Hilaire, me le disait encore hier soir, — les esprits les plus judicieux se demandent : Pourquoi...

« Ma discrétion, Messieurs, ne me permet pas d'insister et de pousser l'interrogation jusqu'au bout.

« Qu'il me suffise de vous rappeler que vous êtes souverains, que vous êtes constituants, et qu'il n'y a qu'un homme, — St-Hilaire me le disait encore ce matin, — qu'il n'y a qu'un homme capable de faire le bonheur de la France. »

LA COMMISSION
Des Fumist... ificateurs.

On sait qu avant de se séparer pour aller « *se retremper dans le courant de l'opinion publique*, » MM. nos Honorables, très-résolus à rester le plus longtemps possible en froid avec ces cerveaux brûlés de Parisiens, décidèrent qu'après les vacances ils retourneraient prendre leurs quartiers d'hiver à Versailles, et chargèrent une Commission nommée par eux, de mettre la salle des séances en état de les recevoir...

Quand la bise serait venue.

C'est à la susdite Commission qu'une voix sortie probablement d'une bouche.. de chaleur décerna le titre fumeux, — pardon, — fameux de « *Commission des Fumistes.* »

Dès sa première séance, la Commission des Fumistes élut pour son président le général Ducrot;

Ce choix était inévitable;

Le général Ducrot, en effet, passe non-seulement pour être un b... *à poêles*, mais on sait en outre que depuis le lendemain du jour ou il prononça certaines paroles imprudentes, on ne l'appelle plus que : *feu* Ducrot.

Chargé de chauffer le palais de Versailles, ledit *feu* Ducrot s'empressa de rechercher le meilleur moyen d'obtenir le résultat demandé; — mais, hélas! il paraît qu'à Versailles comme

---

fiance qui, depuis quinze mois, ont déserté la France.

En butte aux factions et aux intrigues des partis, livré à un gouvernement qui n'a ni la force de punir, ni celle de pardonner, abandonné à une assemblée dont les pouvoirs mal définis, dont les inspirations surannées sont une cause perpétuelle d'inquiétude, de malaise et de désordre, fatigué par une politique d'aventure, sans dignité et sans grandeur, — le pays se laissait aller peu à peu à une désorganisation rapide qu'il est temps d'arrêter.

Au milieu des amertumes et des découragements de l'exil, je n'ai jamais oublié que la Providence m'a confié le soin de rendre la France, grande, prospère et puissante, — et je vais reprendre aujourd'hui ma mission interrompue.

Profitant des désastres de la patrie, sans être arrêtés par la pensée d'aggraver les épreuves que Dieu nous envoyait, — quelques ambitieux méprisables ont voulu renverser un gouvernement consacré à trois reprises par l'immense majorité de la nation...

Ces hommes, vous les avez vus à l'œuvre : ils ont fondé en France le règne de l'incapacité, de l'ignorance et de la corruption.

A dix-huit années de prospérité, de calme et de gloire, ils ont fait succéder dix-huit mois de désordre, de ruines et de guerres civiles...

Entre eux et moi, — vous jugerez!

Français,

Je l'ai dit souvent et je le redis encore : tout ce qui se fait sans vous est illégitime.

Acclamé trois fois par vos suffrages presqu'unanimes, mon gouvernement et ma dynastie auraient-ils besoin d'une nouvelle sanction?

Non, — puisque je suis le Droit!

Non, — puisque je n'ai en face de moi que des sectaires et des émeutiers.

Malgré cela, je veux encore faire appel à vos suffrages, je veux comme au 10 décembre 1848, comme au 2 décembre 1851, comme au 8 mai 1870, — m'adresser directement à ce peuple français qu'on n'*ose* pas interroger, à ce peuple français qui ne m'a jamais trompé, et lui demander une quatrième et définitive consécration.

Sa réponse ne sera pas plus douteuse qu'elle l'a été aux grandes époques que je viens de rappeler.

Entre le repos et l'agitation, entre l'ordre et l'anarchie, entre la sécurité et l'inquiétude, entre la prospérité et la ruine, entre la grandeur et l'humiliation, le pays n'hésitera pas.

Et fort de cette nouvelle marque de confiance, encouragé par vous, entouré de collaborateurs dont le désintéressement n'a d'égal que le dévouement, grâce à une direction énergique et ferme, grâce à des réformes utiles, nécessitées par la situation actuelle et la disposition particulière des esprits, grâce à l'aide de Dieu,

Nous poursuivrons notre tâche providentielle et nous conduirons au port le vaisseau qui porte, indissolublement liées, les destinées de la France et la fortune des Bonaparte.

Napoléon.

Décrets

No 1. **Plébiscite.**

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français et n'ayant jamais cessé de l'être;

Vu l'article 13 de la Constitution du 20 avril 1871, ainsi conçu :

« L'Empereur est responsable devant le peuple « français, auquel il a toujours le droit de faire « appel. »

Attendu que depuis le 4 septembre 1870, la France s'est vu imposer un gouvernement de factieux que le pouvoir régulier a le droit et le devoir de renverser.

Article premier. — L'Assemblée *dite* Assemblée nationale, est dissoute.

Art. 2. — Les membres de cette Assemblée qui retourneront volontairement dans leurs foyers et enverront leur démission, ne seront pas inquiétés provisoirement. Ceux qui persisteraient dans leurs errements coupables seront traduits devant une Cour martiale, qui les condamnera à la déportation au moins, et à la peine de mort au plus.

Art. 3 — Le sieur Adolphe Thiers, *intitulé* Président de la République, est déposé sans préjudice des peines à encourir pour usurpation de fonctions.

Art. 4. — Le peuple Français est convoqué dans ses comices le dimanche 10 décembre prochain, pour accepter le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple rappelle à la tête de la nation Fran« çaise l'empereur Napoléon III et sa dynastie, il « approuve tous les actes présents, passés et futurs « de son gouvernement et ratifie, par avance, tout « ce qu'il lui plaira de décréter, d'ordonner, de « légiférer ou de réformer. »

Art 5. — Les électeurs convoqués auront à répondre par *oui* ou par *non*.

Art. 6. — Par un excès de condescendance, l'Empereur n'exige pas l'unanimité des suffrages, toutefois le nombre des bulletins *oui* ne pourra être inférieur à sept millions six cent mille.

Dans le cas où, contre toute attente, le résultat ne serait pas obtenu, une commission spéciale nommée pour le recensement général des votes, sera chargée de rectifier dans ce sens les erreurs du suffrage universel.

No 2. **Ministères.**

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, etc., et n'ayant jamais cessé de l'être,

Considérant le dévouement à notre personne de M. Clément Duvernois et les garanties qu'il offre pour le maintien de l'*ordre* en France,

Attendu qu'il faut, surtout au ministère de l'intérieur, un homme sur lequel on puisse compter;

Considérant le résultat inespéré, obtenu par notre bien-aimé cousin, Jérôme Napoléon, dans sa campagne de Corse où seul, il dut lutter contre un corps d'armée, une flotte et un commissaire extraordinaire envoyés par le gouvernement insurrectionnel provisoire du sieur Thiers;

Attendu que si notre bien-aimé cousin a succombé, du moins il a su mettre en sûreté son impériale personne, et n'a cédé que devant le nombre;

Attendu qu'un tel héros est indispensable au ministère de la guerre;

Considérant les hautes capacités financières montrées par M. Laurier, dans son emprunt anglais et les conditions avantageuses que, par ses heureuses négociations, il a su procurer au Trésor;

Attendu qu'un aussi remarquable financier ne peut que ramener la confiance et combler les vides des caisses de l'Etat;

Considérant la manière expéditive dont M. Protot, ex-délégué de la Commune, rendait la justice, en abrégeant des formalités préjudiciables aux individus et à l'Etat;

Attendu que M. Protot a ouvert des horizons nouveaux à la magistrature, et mis en pratique des idées parfaitement en rapport avec celles de mon gouvernement;

Vu l'intelligence déployée par le général Frossard, dans l'éducation du Prince impérial, et ses aptitudes spéciales pour l'enseignement supérieur;

Attendu qu'un gouvernement ne saurait, sans faillir à sa mission, négliger l'instruction publique, et la confier à des mains incapables;

Considérant les services rendus à l'industrie et au commerce par M. Place, ex-consul à New-York, et la parfaite entente que possède ce fonctionnaire

à Champigny, les efforts de Mort-ou-Victorieux, loin d'être couronnés par le succès, se sont évanouis en fumée; c'est du moins ce qui semble ressortir de la teneur du rapport que la Commission des Fumistes a rédigé et dont elle doit donner lecture à l'Assemblée, le jour même de la reprise des séances.

Par un de ces hasards dont les journalistes seuls ont le monopole, je suis en mesure, chers lecteurs, de placer d'ores et déjà sous vos yeux le texte de ce rapport qui me paraît destiné à ne recevoir de nos représentants qu'un accueil des plus tièdes, — le voici :

Messieurs et chers Collègues,

« Sachant combien les Parisiens ont la tête chaude, mais vous souciant fort peu, d'autre part, d'avoir, vous, les pieds froids, — vous décidâtes avant d'aller prendre les quelques jours de repos auxquels vous aviez tant de droit, que vous reviendriez, après les vacances, tenir vos séances céans, et vous avez chargé en même temps, une Commission élue par vous, d'agencer cette salle de telle façon que vous ne vous trouvassiez pas réduits à la cruelle nécessité d'applaudir, pour vous réchauffer les mains, jusqu'aux discours de M. Gambetta lui-même.

C'est cette Commission, qu'une presse fumante encore du sang de nos guerres civiles a osé qualifier de Commission des Fumistes!

Nous venons aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte de nos travaux.

Deux questions connexes mais distinctes se sont tout naturellement, et dès notre première réunion, présentées à nous :

1o Quel était le meilleur système de chauffage à adopter?

2o Choix étant fait d'un système de chauffage, quel était le degré de température qu'il y avait lieu, bien que nous soyons en République, de faire régner dans cette salle?

Ces deux questions ont été tour à tour, messieurs, froidement examinées et chaudement débattues; je crois devoir vous donner un rapide aperçu de nos différentes délibérations: En ce qui concernait d'abord le système de chauffage à adopter, votre commission jalouse de ne pas laisser échapper une occasion de protester, dans la limite de ses attributions, contre l'inqualifiable conduite des hordes germaines, décida *à priori* et à l'unanimité que les cheminées à la Prussienne étaient d'emblée mises à l'index; c'est à ce propos, que l'un d'entre nous fit incidemment et fort judicieusement remarquer qu'il était incroyable et absurde que l'on s'obstinât à donner le nom de cheminées à la prussienne aux seules cheminées sur lesquelles on ne voit justement jamais de pendules.

Les cheminées étant repoussées, quelqu'un proposa les poêles; mais là encore un inconvénient capital se présentait; si nous adoptions des poêles en faïence, nous nous exposions à voir leur couleur blanche rendre nos collègues de la gauche, qui n'ont certes pas besoin de ça, rouges... de colère; si au contraire, nous prenions des poêles en fonte, nous risquions fort que ceux-ci qui, dès qu'on les chauffe un peu trop, deviennent rouges comme le feu, n'échauffassent la bile de la droite, auquel cas nous n'eussions pas été blancs.

Donc, les poêles en faïence devant *légitimement* irriter la gauche, et les poêles en fonte ayant pour la droite un vice *radical*, nous n'hésitons pas à les laisser les uns et les autres de côté, tout en nous faisant à part nous la réflexion suivante: Au cœur de l'hiver, quand on a les moustaches prises, ce qui entretient chez elles un dégel relatif, c'est la vapeur de nos narines; il y aurait donc lieu d'insérer dans les dictionnaires la définition suivante :

NARINES : *Poêles de moustaches.*

Les poêles et les cheminées écartés, nous nous décidâmes à adopter le système de chauffage par la vapeur; peut-être nous direz-vous que nous eussions dû commencer par là et j'ai la satisfaction de vous répondre que c'est bien là aussi tout à fait notre avis.

Le mode de chauffage étant adopté, restait à décider quelle devait être la température qu'il convenait le mieux de donner à cette salle.

Température de serre-chaude? — Cette température est excellente pour faire éclore les fleurs; or, messieurs, laissez-moi vous le dire sans reproche, il n'éclot déjà que trop dans cette enceinte de fleurs..... de Rhétorique.

Température de cloches à melons? — Je n'insiste pas!

Température de haut-fourneau? — Celle-là nous sourirait assez, et pour cause; n'est-ce pas à l'aide de cette température que s'opèrent les grandes fusions? — mais on nous a rapporté que nous ferions fort bien de laisser toute espèce de fusion tranquille, à peine de tomber dans la confusion.

Température de bain-marie? — Cela aurait trop clairement signifié, — ce qui n'est que trop vrai, du reste, mais ce que nous, députés français nous ne devons pas dire, — que notre pauvre France est bien malade!

Température de four banal? — Hélas! cette température n'est bonne que pour les objets sortant du pétrin, or nous sommes encore, nous dans le pétrin jusqu'au cou!

Température de magnanerie? — Les trois quarts d'entre vous dont les mues et les métamorphoses politiques, soit dit sans vous offenser, dépassent en nombre les métamorphoses et les mues des vers-à-soie, auraient pu voir là une épigramme.

Température de cornue? — Chut! c'est la température dont on se sert pour les dissolutions!

« Bref, Messieurs, si votre commission a réussi à trouver pour cette salle un bon appareil de chauffage, elle n'a pu, à son grand regret, découvrir le moyen de vous faire jouir à l'aide de cet appareil d'une température normale et régulière, comme il est indispensable que vous en ayez toujours une autour de vous. Il fera toujours ici, en dépit de tout et de tous, ou trop chaud ou trop froid.

Or, dans le premier cas, il est à craindre que vous ne puissiez débattre froidement les graves projets qui vont vous être soumis, et que vous ne donniez lieu, au public, de vous qualifier de *chambre ardente;* et dans le second cas, au contraire, il est à redouter que l'on ne dise que — les membres de cette chambre ne sont que des membres gelés, et qu'il y a lieu par suite, de faire subir promptement au plus grand corps de l'Etat une amputation radicale.

Pour obvier à ces inconvénients majeurs, nous ne voyons, messieurs, qu'un seul parti à prendre; parti néfaste, s'il en fût, mais parti nécessaire. Votre commission vous propose donc de rentrer tout simplement dans Paris; Paris est, nous le savons, un foyer de révolutions, mais en somme, c'est d'un foyer que nous avons besoin pour passer notre hiver, et il serait puéril de nous entêter à nous tenir éloignés de celui-là, puisque nous n'en avons pas d'autre. »

—

Il est indubitable que les deux tiers des députés accueilleront la lecture de ce rapport par un silence glacial, mais cela ne fera qu'augmenter le froid qui règnera dans la salle, et bon gré, malgré, nos honorables se verront contraints, pour se réchauffer de courir au pas gymnastique, — jusqu'au quai d'Orsay.

K. Lorifère.

Le Directeur de l'Exposition universelle de Lyon nous communique la lettre suivante qui démontre que cette importante entreprise, après avoir conquis la Belgique, est en train de s'annexer la Suisse :

Le Chancelier de la Confédération Suisse à M. A. Tharel, Directeur de l'Exposition universelle de Lyon.

Monsieur,

En suite de la lettre que vous avez adressée le 11 courant à M. le Président du Conseil fédéral, cette autorité a communiqué, avec recommandation, à tous les gouvernements cantonaux votre invitation aux industriels suisses de prendre part à l'Exposition universelle internationale qui aura lieu à Lyon, du 1er mai au 31 octobre 1872. Le Conseil fédéral a fait publier dans la *Feuille fédérale* votre lettre, ainsi que la substance du Règlement général et de la classification de l'Exposition, et il a résolu d'accorder la franchise des droits de sortie ou d'entrée pour les objets envoyés à l'Exposition et qui en reviendront; enfin, il a prié le gouvernement de Genève d'engager la Chambre de commerce du Canton à se charger de la direction de la participation suisse à l'Exposition et à servir d'intermédiaire entre les exposants suisses et le Comité d'organisation de Lyon, éventuellement, à désigner de son chef un Commissaire qui soignerait la correspondance y relative;

En ayant l'honneur de vous en informer ainsi qu'elle en a reçu l'ordre, la Chancellerie soussignée vous assure, Monsieur, de sa considération distinguée.

Au nom de la Chancellerie fédérale,
Le Chancelier de la Confédération,
Signé : SCHIESS.

A QUI LE CORDON?

Quand Dieu eut travaillé six jours, il se reposa le septième. M. Thiers ne se repose même pas le septième.

Le septième, il le consacre à des distributions de décorations.

M. Thiers distribue la croix d'honneur comme on distribue des bons de pains, des prospectus dans les rues ou des bulletins de vote aux électeurs.

La Légion-d'Honneur n'est plus une légion, c'est une division, un corps d'armée, une innombrable armée.

Aujourd'hui, tous les Français sont à peu près décorés; l'empire, qui ne marchandait guère cette faveur à ses amis, avait laissé quelques boutonnières vierges encore. Nos défaites les ont fait fleurir. Ni l'âge, ni la profession n'ont trouvé grâce devant notre illustre président de la République; on a décoré les enfants et les vieillards, les honnêtes et les malhonnêtes, avec quelques gredins tout autour.

La décoration dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur est devenue une épidémie qui a succédé à la variole et aux Prussiens.

Et encore, une fois guéri de la variole, on en est exempt pour le reste de sa vie, tandis que la croix occasionne des rechutes terribles et que le même individu peut être atteint plusieurs fois.

N'a-t-on pas nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, à Paris, un ancien officier qui l'était déjà?

Fort heureusement, faute de victimes, l'épidémie semble diminuer d'intensité, et nous avons lu la lettre de l'honorable M. de Flavigny, qui a dignement refusé la cravate de commandeur dont M. Thiers voulait l'étrangler.

Mais si cette maladie tend à disparaître un peu de notre pays, elle gagne l'étranger.

M. Thiers vient d'en infester l'Espagne sous le prétexte que l'excellent Amédée a eu la toquade bizarre d'envoyer la Toison-d'Or au beau-frère de Mlle Dosne, celui-ci n'a pas craint d'user de représailles terribles.

Presque tous les grands et les petits d'Espagne viennent de subir l'opération de la Légion-d'Honneur. Les Serrano, les Topete, les Olozaga, les d'Ossuna, tous ces vaillants guerriers-diplomates, ex-amis d'Isabelle, inventeurs de la candidature Hohenzollern ont été accablés. Tous *grand-croix* de la Légion-d'Honneur. Dam! des Espagnols, vous comprenez bien qu'une simple rosette eut humilié ces fiers hidalgos.

Quel dommage que Prim soit mort et que Don Quichotte n'ait jamais existé; comme ces deux renommées transpyrénéennes feraient bien sur l'*Officiel* de M. Thiers!

Soyons sérieux. M. Thiers ayant rendu d'immenses services à Amédée, roi des macaronis, c'est-à-dire des Espagnols, en a reçu le collier de la Toison-d'Or. C'est parfait.

En revanche, pour reconnaître les éminents services rendus à la France par les Serrano, Topete ou autres guitaristes, M. Thiers dispose en leur faveur de plusieurs kilomètres de grands cordons. Rien de mieux.

Nous nous plaignons seulement que la mesure prise par M. Thiers ne soit pas complète et qu'il se soit borné à une douzaine de grands-cordons, en ne distribuant rien au reste de la nation espagnole.

En un mot, nous aurions désiré un petit décret ainsi conçu :

Thiers (Adolphe) par la grâce de Dieu et la proposition Vitet, président de la République Française;

Pour ne pas être en reste de politesse avec le gouvernement espagnol qui a eu l'obligeance de nous expédier le collier de la Toison d'or, nous ne savons trop pourquoi,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Tous les grands d'Espagne sont nommés grands-cordons de la Légion-d'Honneur;

Tous les députés des Cortez et les généraux espagnols sont nommés grands-croix de la Légion-d'Honneur;

Les alcades de toutes les communes de la péninsule ibérique sont nommés grands-officiers de la Légion-d'Honneur;

Les alguazils du royaume d'Amédée Ier sont nommés commandeurs de la Légion-d'Honneur;

Tous les Espagnols répondant au nom de Sanche, Pedro, Juan, Fernand, Esteban, Ramon sont nommés officiers de la Légion-d'Honneur;

Les mendiants espagnols sont tous nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Signé : Thiers.

A quand les fournées des Italiens, des Belges, des Iroquois et des Monégasques?

H. P.

THÉATRES

Grand-Théâtre. — M. Danguin est l'homme des compensations; ne pouvant nous donner la qualité, il prétend la remplacer par la quantité, ce qui n'est pas du tout la même chose. Parce qu'un

---

de ces sources de la prospérité publique;

Considérant les victoires navales de l'amiral Fourichon, le parti qu'il a su tirer, pendant la guerre, de notre marine, et ses aptitudes spéciales d'organisation;

Considérant que le ministère des affaires étrangères doit toujours avoir à sa tête un personnage titré, autant que possible, incapable et absolument dépourvu de notions diplomatiques ou même politiques;

Attendu que notre petit-cousin, le duc de Mouchy, remplit exactement ces conditions;

Considérant que la police, étant appelée à prendre une extension formidable, sous notre gouvernement, il convient de créer un ministère spécial de la police;

Attendu que ce portefeuille nouveau appartient de droit à la famille Pietri, qui, indépendamment de ses dispositions naturelles, a donné mille preuves de son savoir-faire dans ces fonctions délicates;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Sont nommés :

Ministre de l'intérieur :

M. Clément DUVERNOIS.

Ministre de la guerre :

S. A. I. le prince NAPOLEON.

Ministre des finances :

M. Clément LAURIER.

Ministre de la justice :

M. PROTOT.

Ministre de l'instruction publique et des cultes :

Le général FROSSARD.

Ministre du commerce et de l'agriculture :
M. PLACE.

Ministre de la marine :
L'amiral FOURICHON.

Ministre des affaires étrangères :
M. le duc de MOUCHY.

Ministre des beaux-arts :
M. de NIEUWERKERQUE.

Ministre de la police :
M. PIÉTRI.

Sont nommés par le même décret :

Secrétaire général au ministère de l'intérieur :
M. de CASSAGNAC (Paul).

Secrétaire général au ministère de la justice :
M. Raoul RIGAULT.

Secrétaire général au ministère de l'instruction publique :

M. Jules SIMON.

Secrétaire général au ministère de la marine :

L'amiral DURASSIER, qui a servi avec éclat dans la marine parisienne, sous le gouvernement intérimaire de la Commune.

Secrétaire générale au ministère des affaires étrangères :

Mlle Cora Pearl, spécialement recommandée à ce poste par ses nombreuses relations extérieures.

Secrétaire générale au ministère du commerce et de l'agriculture :

Mlle Blanche COSTAR, dont les connaissances en agriculture sont reconnues, et qui s'est livrée avec succès à la culture de la pomme de terre.

Secrétaire générale au ministère des Beaux Arts:

Notre bien-aimée cousine, S. A. I. la princesse MATHILDE.

Secrétaires généraux au ministère de la police :
Les familles PIETRI et CONTI, et leurs descendants.

No 3.

Le siége du gouvernement que, par une couardise inexplicable et une méfiance injurieuse, l'Assemblée nationale avait transporté à Versailles,

Sera immédiatement réintégré à Paris, où nous le plaçons sous la protection du peuple.

Une armée de cinquante mille hommes est chargée de l'exécution du présent décret.

No 4.

Napoléon, etc.

Désireux de donner un témoignage éclatant de notre reconnaissance à l'homme illustre qui, loin de déserter notre cause, s'est vu en butte aux avanies et aux mauvais traitements des agents stipendiés de M. Thiers;

Accordons à M. Eugène Rouher le titre de prince avec droits éventuels, pour lui ou sa postérité, à la couronne de France, dans le cas où la dynastie napoléonienne viendrait à s'éteindre.

No 4.

Vu l'admirable conduite du maréchal Bazaine pendant toute la campagne du Rhin;

Vu la capitulation de Metz, qui est un des plus remarquables faits d'armes que l'histoire puisse enregistrer;

Vu l'énergie de cet homme de guerre et sa rude franchise militaire démontrée par ces nobles paroles, trop peu connues : « Mac-Mahon est dans la ..... qu'il s'en tire!..

Le maréchal Bazaine, si justement prénommé Achille, est nommé lieutenant-général des armées de l'Empire.

Réformes urgentes.

En présence du dégoût exprimé par le peuple français pour le suffrage universel;

Vu les nombreux votes, où les trois quarts des électeurs inscrits ont pris soin de s'abstenir :

Art. 1. — Après le vote plébiscitaire du 10 décembre, le suffrage universel est et demeurera supprimé, comme inutile et fatiguant pour les électeurs.

Art. 2. — Il sera remplacé par la confiance du peuple français dans le gouvernement de l'Empereur.

Dispositions spéciales.

L'expérience a démontré qu'un gouvernement sage et qui désire se maintenir, doit toujours avoir à sa discrétion des agents d'opposition violente, dont les excès de plume, de parole ou d'actes inspirent une crainte salutaire aux gens paisibles et les rapprochent du gouvernement établi.

En conséquence, le gouvernement impérial s'est attaché comme auxiliaires :

1o Le sieur Eugène Vermesch, ex-rédacteur du *Père Duchêne* et du *Qui-vive* de Londres, pour fonder soit à Paris, soit en province, une série de journaux révolutionnaires.

2o Le citoyen Gaillard père, à titre de barricadier officiel.

Les fonctions du citoyen Gaillard père consisteront à élever de temps en temps des barricades dans les divers quartiers de Paris où le besoin s'en fera sentir.

Il touchera pour cela un appointement mensuel de 150 francs. . . . . .

La s'arrêtent nos renseignements et les pièces qui nous ont été communiquées.

Il y en a assez dans tous les cas pour mettre le gouvernement en éveil et lui inspirer des mesures énergiques qui lui permettent de déjouer ce complot odieux.

Nota. — Si, par impossible, la police ne mettait pas la main sur les conspirateurs, chercher des renseignements dans le volumineux dossier intitulé : *Maladresses du gouvernement de M. Thiers.*

L. Leclair.

spectacle commençant à 8 heures finit à 1 heure du matin; il ne s'ensuit pas qu'il doive être du goût du public, et trois opéra mal chantés le même soir ne vaudront jamais trois ou cinq actes interprétés de manière à faire plaisir.

On ne va pas au théâtre — les amateurs du moins, — pour entendre, moyennant 2 ou 5 francs *Galathée* et *Rigoletto* à la fois, et dût M. Danguin commencer ses représentations à 4 heures du soir pour les terminer le lendemain matin à la même heure, il n'en attirera ni plus ni moins de monde.

Pour jouer *Galathée*, il faut une Galathée surtout, et tout le talent de M. Falchieri-Pygmalion ne fera pas retrouver la voix de Mme Sorandi, même en admettant que M. Quinet fût un Ganymède moins commun, et M. Feret un Mydas plus réussi.

Les ouvrages comme *Galathée* ne souffrent pas une interprétation médiocre : c'est bon ou mauvais, jamais passable, et quand la chanteuse légère manque, c'est infailliblement mauvais, ce qui arrive sur notre scène.

Aucun opéra-comique, du reste, n'a trouvé grâce cette année devant l'insuffisance de notre troupe lyrique ; — à peine *Mignon* reparaît-il de temps en temps sur l'affiche, parce qu'on ne se lasse guère d'écouter les mélodies d'Ambroise Thomas et que, quoique étant bien loin de réaliser la Mignon créée par Mme Galli-Marié, Mlle Chauveau a su donner quelque relief à ce personnage par sa consciencieuse interprétation.

Quant à M. Chelli, le bon accueil du public l'a décidément gâté, et ses défauts sont de jour en jour plus saillants.

Nous le disons sincèrement : nous voyons avec peine M. Chelli persister dans ses errements. Du reste, notre ténor doit s'apercevoir que son succès primitif se modère aujourd'hui: les applaudissements sont moins corsés, et des chuts viennent de temps à autre mêler leur son discordant aux bravos d'autrefois.

Si nous revenons sans cesse sur le compte de M. Chelli, c'est que nous serions heureux de le voir mettre à profit l'organisation musicale dont il est doué, c'est que nous aimerions à l'entendre chanter et non pas crier, et surtout se débarrasser de ce hoquet insupportable dont il fait précéder une note sur quatre, et qui rend son chant saccadé, sans liaison, sans charme.

Il ne tient qu'à cet artiste de devenir un sujet de premier ordre, à la condition de ne pas attendre que sa voix s'éraille et disparaisse : l'avenir prouvera que nous avons raison avec M. Chelli.

L'Article 47 a justifié le succès que ce drame a obtenu et obtient à Paris en ce moment. M. Belot, son auteur, est, au surplus, habitué à la réussite de ses ouvrages. *Le drame de la rue de la Paix* et *Miss Multon* l'avaient déjà mis au rang des dramaturges à représentations suivies et fructueuses.

M. Belot n'a pas de dada préféré. Il ne sacrifie ni à l'adultère, ni à la réhabilitation de la cocotte ou autres calembredaines théâtrales. Il choisit un sujet intéressant, n'importe où, et en fait un roman, puis un

e pièce. — *Le drame de la rue de la Paix* et *l'Article 47* ont été livre et drame tous deux.

L'Article 47 a bien la prétention de viser l'article 47 du Code, qui interdit à tout forçat libéré le séjour de Paris, et de montrer les inconvénients de ce second châtiment qui atteint le criminel ayant subi sa peine, — mais cette réforme judiciaire nous semble plutôt le résultat que le but de la pièce.

Dans tous les cas, le grand mérite de *l'Article 47* est d'être un drame bien charpenté, solidement bâti suffisamment pathétique et très-agréable à voir. Le prologue qui nous fait assister à une audience de cour d'assises avec tous ses accessoires, plaidoiries, témoins, greffiers, juges, etc., etc., est une bonne trouvaille, et contribue puissamment au succès que les autres cinq actes ne gâtent nullement. Le 3e et le 4e renferment des scènes très-remarquables, d'un vrai sentiment dramatique.

Aux Célestins, *l'Article 47* vivrait au moins dix soirées, mais la salle du Grand-Théâtre est tellement vaste que l'attention du spectateur se soutient difficilement et que l'action y perd de son intérêt, car les détails échappent fréquemment. La salle des Variétés est trop petite pour ces sortes de spectacles : tout y paraît mesquin, rétréci. Donc, que notre excellent conseil municipal avise au plus vite à prendre une détermination relative à un second théâtre où le drame, la comédie et le vaudeville puissent prospérer pour le plus grand bien des artistes et du public.

L'interprétation de *l'Article 47* est suffisante. Mlle Fleury, écrasée par le principal rôle, fait des efforts pour en tirer le meilleur parti possible et y réussit de son mieux, sans atteindre la perfection pourtant. Néanmoins, il faut constater chez elle une application consciencieuse et des progrès qui méritent des éloges.

MM. Montel, Montbazon, MMmes Abit, Meyronnet se montrent très-convenables, et il ne manquerait à MM. Didier et F. Genin que des allures comiques de meilleur aloi et moins chargées pour être des petits-crevés très-réjouissants.

L'orchestre Luigini a inauguré ses séances classiques au théâtre du Gymnase, avec un succès qui est un heureux présage de réussite complète.

Cette fois, le public dilettante de notre ville n'aura plus pour prétexte l'éloignement de l'*Alcazar*, et il faut espérer que les soirées musicales de nos excellents et sympathiques artistes, seront suivies avec autant d'empressement et d'assiduité que les flons-flons écœurants des cafés chantants qui menacent de noyer le goût public sous des cascades de notes fausses et des flots de mauvaise bière.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés
L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Imp. COSTE LABAUME, c. Lafayette, 5.

MACHINES A VAPEUR
M. BOLAND
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR-MECANICIEN
ATELIERS DONNANT
6, rue Audran, et montée St-Sébastien, 9
DONNE AVIS
Qu'à partir de ce jour il construira des machines à vapeur horizontales, verticales ou mobiles, de la force de 1 à 10 chevaux, d'après les systèmes les plus nouveaux et les plus économiques, comme constructions et dépense de combustible. Détente fixe ou mobile.

BITTER
De LACAUX FRÈRES, de Limoges
Inventeurs brévetés s. g. d. g. de l'Elixir péruvien Coca.
« Ces Bitters sont préférables à tous ceux que j'ai étudiés, non-seulement pour leurs qualités hygiéniques, mais encore par la finesse de leur parfum et de leur bon goût. » (Extrait du Rapport du Dr Derail.)
.... « Enfin ce Bitter est le seul bon que j'ai trouvé, réunissant toutes les qualités de goût et d'hygiène. »
(Extrait du rapport de M. Bauger, chimiste.)
Passage de l'Hôtel-Dieu, 32, 33, 34, 36, 38, Lyon
ANCIENNE MAISON **PASCALIS** SUCCESSEUR EUG. INGOLD
SEULE MAISON DÉPOSITAIRE DES
VÉRITABLES MACHINES A COUDRE
ELIAS HOWE
D'AMÉRIQUE
EXIGER CE MÉDAILLON INCRUSTÉ SUR CHAQUE MACHINE
EXIGER LA MARQUE DE COMMERCE AMÉRICAINE — ELIAS HOWE JR. — ROLIGNI & MAKER NEW YORK U.S.A.

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE
Maison DUCLOS (ancienne maison BIARD)
LYON, **39**, *RUE GRENETTE, PRÈS LA RUE DE LYON*
HUITRES
sur table 1 fr. 40 sur table

PLUS DE **FEU!** **5 francs**

40 ANS DE **SUCCÈS** **5 francs**
Liniment Boyer-Michel d'Aix.
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vésignons, etc — Dépôt chez les principaux pharmaciens de chaque ville ; à Lyon, M. Faivre, à St-Etienne, M. Arnault.

DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES
Maison fondée en 1780
Quai de l'Archevêché, 12, *près le pont Nemours*

MALADIES DE LA PEAU
POMMADE **Dermophile** du dr Michon, méd. spécialiste. Infaillible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général. 3 *f. le pot.* Dépôt ph. Seyvet, pl. Cr.-Rousse

Rue D'ALGÉRIE, 21 **CHAPELLERIE** Maison fondée en 1812
Mme GIRAUD, ayant acquis le fonds de son mari, prévient ses nombreux clients que l'on trouvera toujours à son Magasin la meilleure nouveauté pour hommes, femmes et enfants, et qu'elle apportera toujours ses soins à satisfaire et conserver son ancienne clientèle.

LE CORPS MÉDICAL RECOMMANDE
Le Sirop Pectoral calmant
Du Dr DESCHAMPS. — Prix : 2 fr. le flacon.
Ce sirop, toujours employé avec succès pour combattre les toux les plus opiniâtres, réussit surtout contre la coqueluche, la bronchite, la pneumonie, etc., *à la PHARMCIE DE LA MARTINIÈRE*
ALBERTIN ET L. PUY.
3, Place de la Miséricorde, 3. — Lyon.

LES MÉDECINS de la Faculté de Paris prescrivent avec succès les Dragées SAVONULE-LEBEL au Baume de Copahu, pour la guérison des affections contagieuses les plus invétérées, supérieures à toute capsule ou injection, ces dernières offrant souvent de grands dangers. — PRIX : 3 et 4 fr. la boîte. — A Lyon, chez MM. Fayolle frères, Cherblanc et Cie, Arond et Cie, Faivre et Simon, rue de Lyon

BRASSERIE
rue Jean-de-Tourne **DE LA PERLE** *rue Jean-de-Tourne*
Bière **Tourtel**, hock. . . . . 0 fr. 25 c.
Bière de Lyon, choppe. 0 20
Tous les dimanches matin, **Tripes à la mode de Caen.**

FABRIQUE DE BONBONS DIGESTIFS
A l'Elixir de la Grande-Chartreuse
Exiger la marque de fabrique
Spécialité de Bonbons surfins au chocolat
Choix considérable d'ébénisterie et coffrets fantaisie pour étrennes 1872
BOYMOND, 10, rue Lafont

LA GRANDE MAISON DE
CHAPELLERIE
de RIVIER Sœurs
Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80
Choix considérable et assortiments des plus variés de Chapeaux pour hommes et enfants. — Casquettes de fanfare, de chasse, d'orphéons. — Képis pour pension-nats, Pompiers. — Bonnets grecs. — Casquettes de livrée, d'été et de voyage, en taffetas, velours soie et autres.
Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.

L'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES
D'un goût et d'un parfum des plus agréables, est reconnu, **depuis 30 ans,** pour être le cordial par excellence qui ouvre le mieux l'appétit et facilite le plus promptement les fonctions de l'estomac. **Il favorise supérieurement la digestion,** calme les maux de tête, de nerfs, les spasmes, remédie aux défaillances et dissipe à l'instant le moindre malaise. En cas de **rhumes** ou de **refroidissement**, son emploi dans une infusion bien chaude est souverainement efficace.
En flacons à **2** et **4** fr. (avec l'instruction) portant le cachet de l'inventeur **H. de Ricqlès**, cours d'Herbouville, 9, **à Lyon.** Dépôt dans les principales pharmacies et maisons d'épiceries fines.
Exiger sur les flacons la signature de **H. de Ricqlès.**

LE CHIROPHILE
DE PROTHIÈRE, PHARMACIEN A TARARE
Guérit *en une nuit* les crevasses et gerçures, et en *quelques jours* les engelures, démangeaisons, efflorescences, croûtes laiteuses, pellicules, boutons, rougeurs et taches de rousseur, etc. — Le flacon, 1 fr., le 1/2 flacon, 60 c. — Dépôt dans les principales pharmacies.

SIROP PECTORAL INCISIF
GUÉRIT rapidement les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Maux de gorges, etc.
Dépôt : pharmacie MEYNET, rue du Griffon, 1, et pharmacie centrale

TOPICO-TAFFETAS
DE PEYRET-DUPOUY. — **Infaillible contre les cors aux pieds. — Un franc la boîte avec inscription.** — Expédition franco par la poste. — Dépôt principal à la pharmacie centrale de la Dordogne, à Périgueux; à Lyon, phie MEYNET, rue du Griffon, 1

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE
DU DOCTEUR J. G. POPP,
MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE
Brévetée en Angleterre, en Amérique et en Autriche.
Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dartre commence à s'y attacher ; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhusmatismaux, raffermit les dents ébranlées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons : 1 fr. et 2 f. 50 — A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

VILLE DE PARIS (1865)
Tirage du 15 décembre 1871.
Un lot de **150,000** fr., un de **50.000** fr., quatre de **10,000** fr., cinq de **5,000** fr. et dix de **2,000** fr.
En versant **10** fr. par Obligation chez M. COCHARD, changeur, rue de Lyon, 6, on participe aux chances de ce tirage.

CHAUFFAGE DE SERRES
APPAREILS SPÉCIAUX
Ayant obtenu les plus hautes récompenses décernées en 1868 et 1869
Chauffant dix heures sans surveillance
Economie et facilité d'installation et d'entretien.
Eugène LEAU, constructeur, rue Dunoir, 15, Lyon.

Le Café hygiénique Chapoix
Guérit radicalement les gastrites, gastralgies, constipations, etc.
Il est *tonique*, *stomachique* et *anti nerveux*, et convient spécialement aux personnes délicates, nerveuses et sujettes aux *migraines*, *névralgies*, *maux de tête*, etc.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies : à Lyon, chez CLAVELLIER et Cie, successeurs de Lardet, place des Jacobins. — AROUD et Cie, rue Lanterne, 2. — POIZAT, 12, rue Constantine. — A Bourgoin, chez GUÉRIN et COUTURIER, pharmaciens. — A la Tour-du-Pin, chez VIAL.

Un des meilleurs Chocolats est le
CHOCOLAT-DONNEAUD
Usine de la Tête-d'Or, à Lyon

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS
Contre apoplexie, vertiges, vapeurs, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, vomissements, diarrhée, choléra, etc. EMERY, r. Vacon, 54, Marseille. Dépôt dans les Pharmacies et divers commerçants.

15 *ANS DE SUCCÈS*
THÉ BÉRAUD
Le plus doux et le plus agréable des Purgatifs pour combattre toutes les maladies provenant de la désorganisation des fonctions digestives. — 1 fr. 25 la boîte.
Alcool de Menthe concentré DE BÉRAUD
2 fr. le flacon. — Dépôt dans toutes les pharmacie

SIROP PECTORAL AMYGDALIN
Guérissant sans rien lui adjoindre les Rhumes, Catharrhes, Bronchites, Irritations et Crises d'estomac. Dépôts : Pharmacie Bunoz, pl. du Perron, 1. — Pharmacie centrale, Faivre, pl. des Terreaux.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
DE SARRAZIN-MICHEL, D'AIX.
Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques, Gouttes, Lumbago, Sciatique, Migraine, etc.
10 francs le flacon.
Dépôts à Lyon, M. FAIVRE, phen ; à St-Stienne, M. ARNAULT, phen

SAGE-FEMME
Mlle JEANNIN, 3, rue du Plâtre, tient des pensionnaires. Consultations. Discrétion assurée. — Prix modérés.

AVIS AUX CONSOMMATEURS
Demandez le chocolat de la compagnie
D'ORIENT
DE QUALITÉ VRAIMENT SUPÉRIEURE
Entrepôt, 4, rue de la Gerbe, à Lyon.

EAU DE NOELL Pour la toilette et les bains. Hygiène et beauté de la peau. Remède sérieux contre la chute, la décoloration des cheveux et les douleurs névralgiques. En France, chez les princip. pharm., parfum. et coiffeurs. Fabr. à Villefranche (Rhône).

GUERISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules-Quet.** — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection-Quet**, hygienique et préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture. 5.

L'INJECTION de TANNIN-FOURQUET guérit en trois jours les écoulements récents ou invétérés. — Prix, 3 francs. — Seul Dépôt, LACROIX-MORLET, **cours Bourbon**, 58, Lyon.